



Affaires civile recupere mes enfants la garde

Par **joe173**, le **27/09/2010 à 14:42**

Bonjour,rnj'aimerais s'avoir quelle sont mes droits pour recuperer mes filles le pere a la garde depuis le mois de mai 2010 a cause de moi mon travail horaires non flexible avec les horaires d'ecoles je m'en veux d'avoir delaisser mes filles elles sont tellement besoins de moi et elles me le disent quand je les prends 1 week end sur 2 le dimanche elles me disent se faire demitour elles veux pas aller chez leur pere et leur belle mere depuis q'il as la garde et depuis qu'il s'est mariee donc il decide tout tout seul et sa femme se prend pour la mere que faire que je dois faire pour les recupere pouvez vous me dire si le juge sera de son coté encore une fois merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/09/2010 à 15:11**

Prenez un avocat pour monter un bon dossier.rnVos filles peuvent demander à être entendues par le juge, elles peuvent avoir, gratuitement, un avocat (en faire la demande au batonnier)

Par **joe173**, le **27/09/2010 à 15:15**

merci d'avoir repondu mais l'age de mes filles 3 et 5 ans trop jeune j'ai pris un avocat mais je ss tjr ds l'attente

Par **mimi493**, le **27/09/2010 à 15:18**

Il n'y a pas d'age limite. Si elles ont chacune un avocat, ça évitera qu'on pense que vous les manipulez.

Par **joe173**, le **27/09/2010** à **15:44**

merci mimi je vais voir mon avocat et je vais lui proposer cette bonne idee merci